

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
VILLE DES SABLES D'OLONNE



-----  
**Registre des Décisions  
du Maire  
(Article L.2122-22 du CGCT)**

**Pôle Culture et Patrimoine**

**DÉCISION 2022 – 766 – DON D'UN FILM RÉALISÉ PAR M. HENRI-MARC PINSON**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

Vu le courrier de M. Henri-Marc Pinson en date du 29 juillet 2022 portant intention de faire don d'archives privées aux Archives municipales des Sables-d'Olonne,

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 23 septembre 2022,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'accepter le don de Monsieur Henri-Marc Pinson aux Archives municipales des Sables-d'Olonne.

**Article 2 :** De signer avec Monsieur Henri-Marc Pinson une convention de don.

**Article 3 :** De publier sur le site internet de la collectivité et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil municipal.

**Article 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait aux Sables d'Olonne, le 26 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
Armel PECHEUL



Le Premier Adjoint